



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
N°1-219102235-20230315-VI-DEL-2023-020-DE
Date de réception en mairie : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

Date de convocation : 9 mars 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-020

Date d'affichage : 9 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Motion contre la collecte en porte à porte de la résidence du Bois Bourdon

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude, 1ère Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gilbert DALLERAC, Mme Kadiatou LY représentée par Mme Paola LEROY, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Franck COENNE représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Virginie TARTARIN représentée par M. Gilles BAYART.

ETAIENT ABSENTS : M. Fouad EL M'KHANTER, M. Mostefa GHENAÏM, Mme Emmanuelle ROYERE, M. Joseph ZOGBA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE.

La Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (CAESE) a fait parvenir aux habitants de l'éco-quartier du Bois Bourdon un courrier daté du 22 février 2023, concernant une modification du mode de collecte dans la ZAC du Bois Bourdon : ramassage des ordures en porte à porte.

Adresse de l'Agence de l'Etat
091-219102233-20230315-VI-DEL-2023-020-DE
Date de transmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023

La Ville d'Etampes a développé, bien avant que la Communauté d'Agglomération n'ait la pleine compétence de la collecte des déchets, une urbanisation respectueuse de l'environnement et du patrimoine, soucieuse d'apporter aux Etampois et Etampaises une qualité de vie appréciée.

L'éco-quartier du Bois Bourdon est une référence. De quel droit la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne se permet de la remettre en cause sauf à utiliser des arguments mensongers.

Certains dysfonctionnements, soulevés légitimement par des riverains (directement impactés par la présence de colonnes enterrées, au droit de l'entrée de leur pavillon) ont été réglés en grande partie grâce à la concertation entre la Municipalité et l'aménageur, sans l'aide de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne, alors même que la collecte des déchets relève de la pleine compétence de celle-ci.

La transition écologique et le développement durable semblent bien éloignés des préoccupations de l'Agglomération. En effet la mise en place de conteneurs fera perdre le label « éco-quartier » à la ZAC du Bois Bourdon et une dévaluation des biens des propriétaires pourra alors être constatée.

Le nouveau système de collecte, mise en place par la CAESE, s'effectue au mépris de la prise en compte des réels besoins des habitants de cet éco-quartier par cette mise en place de collecte obsolète.

Cette manœuvre indigne, réalisée avec mépris, lèse les habitants du quartier du Bois-Boudon et la Municipalité, tant sur le fond que sur la forme.

La Ville invite la CAESE et son Président à reconsidérer cette position.

Après en avoir délibéré, par 18 voix pour, 1 abstention (M. Marcelin) et 12 élus ne prenant pas part au vote (MM. Julisson, Hillaire, Corbel, Bayart, Méziane, Mmes Leroy, Ly, Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin, Douard, Tran Quoc Hung)

- Adopte cette motion et demande au Président de l'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne de retirer son projet lié au changement de mode de collecte des déchets.

Franck MARLIN
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :21 MARS 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.